

## EXTRAIT DU REGISTRE

## des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

## Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (a compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

## Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

## Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote: M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

### OBJET: 5 - Evolution du dispositif de financement des classes transplantées

# Evolution du dispositif de financement des classes transplantées

Rapporteur: M. l'Adjoint DAHOUI

La Ville de Besançon aide au financement des classes transplantées pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires bisontines. Cette aide était adossée à une aide du Conseil Départemental. Or, ce dernier a annoncé un arrêt de cette aide financière en juin 2016. Cette décision nécessite de modifier le règlement en vigueur.

## 1 - Dispositif existant

La Ville de Besançon soutient l'organisation des classes transplantées selon les modalités suivantes :

- 2 nuitées consécutives,
- 9 €/jour/enfant au maximum,
- Aide financière doublée pour les familles à revenus modestes demeurant dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville (Planoise, Cité Brulard, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Montrapon et Fontaine Ecu), cette aide étant adossée à la prise en charge pour ces mêmes familles d'une aide délivrée par le Conseil Départemental.

Le budget alloué est de 30 000 € / an, 77 % étant versés au titre de l'aide de base, le restant au titre de l'aide supplémentaire.

## 2 - Evolution du dispositif municipal

L'aide complémentaire accordée aux familles à revenus modestes était conditionnée à la prise en charge financière par le Conseil Départemental. Cette aide disparaissant, il est proposé de maintenir le cadre d'intervention de la Ville :

- Aide de base de 9 € par jour et par enfant pour tous les enfants concernés,
- Aide complémentaire de 9 € par jour et par enfant pour les enfants des familles résidant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et ayant un quotient familial inférieur à 336 €¹.

Pour pouvoir procéder à l'instruction de l'aide de base, les écoles transmettront selon la procédure actuelle, un descriptif de la sortie et un budget prévisionnel.

Pour l'aide complémentaire, les écoles transmettront à la Ville les justificatifs de ressources des familles concernées (avis d'impôt sur le revenu) et une fiche permettant d'identifier le nombre d'enfants à charge.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le quotient familial se calcule comme suit : QF = revenu brut global / (12 x nombre de points), sachant que le nombre de points est égal à 2 par famille + 1 par enfant, soit pour une famille de 2 enfants 4 points, pour une famille de 4 enfants 6 points.

15 jours avant le départ, l'école devra transmettre le nombre et le nom des enfants participant à cette sortie et déjeunant habituellement au restaurant scolaire pour éviter de facturer les repas aux familles.

Le jour de la sortie, les listes des enfants prévus et présents seront également transmises.

Les aides seront accordées dans la limite des crédits disponibles après approbation par le Conseil Municipal.

## **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau cadre de subvention des classes transplantées,
- approuver le barème de l'aide de base et de l'aide complémentaire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (3 abstentions) de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Préfecture du Doubs

Reçule 27 JAN. 2017

Contrôle de legalité

Pour extrait conforme, Pour le Maire,

La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 50 Contre: 0 Abstentions: 4